



# CATALOGUE DE FORMATIONS 2024

Administrateurs  
des adhérents  
du CTIP



CENTRE TECHNIQUE DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

Acteur de la protection sociale  
de demain



**Dominique BERTRAND**  
Président



**Denis LAPLANE**  
Vice-président

L'exercice d'un mandat d'administrateur d'un organisme d'assurance paritaire<sup>1</sup> exige un niveau de compétences renforcé et qui s'est largement diversifié depuis l'entrée en vigueur de Solvabilité 2 au 1<sup>er</sup> janvier 2016. En outre, sous l'influence des politiques européennes, les administrateurs doivent aujourd'hui se former à de nouvelles matières, s'approprier de nouvelles compétences et maîtriser divers enjeux, de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) à la protection des données.

Le rôle et la responsabilité des administrateurs sont aujourd'hui majeurs, tant dans la détermination de la stratégie des organismes paritaires que dans le contrôle de leurs équilibres techniques et prudentiels. Par ailleurs, la gouvernance doit aujourd'hui pleinement intégrer les enjeux de la RSE.

Pour accomplir leurs missions, les administrateurs de nos organismes paritaires adhérents doivent se former tout au long de leur mandat.

Ces formations permettent à nos organismes adhérents d'accéder à la connaissance des textes applicables en perpétuelle évolution.

La création du comité formation, qui a débuté ses travaux en janvier 2021, marque la volonté du conseil d'administration de suivre les programmes proposés par le CTIP mais aussi d'être force de propositions.

C'est ainsi, qu'à l'initiative de ce comité plusieurs innovations ont été introduites dans le programme qui vous est présenté. Des séries de quiz d'auto-évaluation sont désormais en libre accès sur le site internet du CTIP. Ils permettent à tous les administrateurs de réviser les notions fondamentales et les aident à construire leur parcours de formation.

Une augmentation de la participation des administrateurs aux formations du CTIP a pu être constatée postérieurement à la crise sanitaire.

Les formations du CTIP ont pour objectif d'assurer le maintien et l'élargissement de la compétence des conseils d'administration paritaires de nos organismes adhérents. Nous nous félicitons de l'intérêt croissant qui leur est porté et qui nous encourage à les enrichir chaque année afin de répondre au mieux aux attentes des administrateurs.

**Denis LAPLANE**  
Vice-président

**Dominique BERTRAND**  
Président

---

<sup>1</sup> Institutions de prévoyance, de sociétés de groupe assurantiel de protection sociale, d'institutions de retraite professionnelle supplémentaire ou d'union d'institutions de prévoyance

**NOUVEAUTÉ 2024 !**

## **LES QUIZ** D'AUTOÉVALUATION EN LIGNE

---

À la demande du comité formation du conseil d'administration du CTIP, des quiz d'auto-évaluation anonymes sont désormais mis en ligne sur le site internet du CTIP, permettant à chaque administrateur de contrôler ses connaissances et d'évaluer ainsi plus précisément ses propres besoins en formation. Ces quiz recouvrent les champs de compétences attendus des administrateurs et contrôlés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Accessibles en ligne sans identifiant ni mot de passe, les quiz d'auto-évaluation du CTIP comportent des questions dont le niveau de difficulté varie de « débutant » à « expert » de sorte que chaque administrateur, quelle que soit son expérience, puisse conforter ses connaissances. En effet, au-delà de l'objectif d'orientation vers les formations, les quiz apportent des réponses justifiées et documentées permettant ainsi aux utilisateurs d'acquérir de nouvelles compétences.

Ces quiz sont par ailleurs ludiques et faciles d'utilisation. Un score est communiqué à chaque fin de questionnaire.

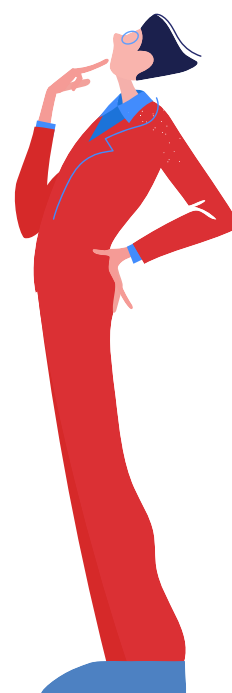
**J'accède aux quiz !**

<https://www.ctip.asso.fr/le-ctip/les-quiz-du-ctip/>

### **LES THÈMES DES QUIZ**

---

- **Acronymes utilisés dans le secteur des institutions de prévoyance**
- **Gouvernance des institutions de prévoyance**
- **Connaissance de l'environnement des institutions de prévoyance**
- **Compréhension des garanties prévoyance**
- **Compréhension des garanties santé**
- **Règles de conformité (LCB-FT, RGPD, anticorruption, déshérence, cyberisques, finance durable, etc.)**
- **Aspects techniques en assurance de personnes (tarification, provisionnement, gestion des risques, etc.)**





# SOMMAIRE

CATALOGUE DE FORMATIONS DU CTIP 2024

## EN BREF

- 04 Les fondamentaux
  - 06 Pour aller plus loin
  - 07 Retour sur le bilan des formations 2023
- 

## LES FONDAMENTAUX : HORS PARCOURS

- 09 **Module 1** : La place spécifique des institutions de prévoyance dans le paritarisme
- 

## LES FONDAMENTAUX : PARCOURS TECHNIQUES

- 12 **Module 2** : La place des institutions de prévoyance dans le marché de l'assurance
  - 14 **Module 3** : Le fonctionnement des instances et l'évaluation des travaux du conseil d'administration
  - 16 **Module 4** : La gouvernance des institutions de prévoyance sous Solvabilité 2
  - 18 **Module 5** : La responsabilité des administrateurs
  - 20 **Module 6** : Les garanties prévoyance et santé et leur maintien (loi Evin, portabilité)
  - 22 **Module 7** : Les clés des fonctions d'administrateurs
  - 28 **Module 8** : Comment appréhender la conformité dans son rôle d'administrateur
- 

## POUR ALLER PLUS LOIN

- 30 **Module 9** : Le réassureur est l'assureur de l'organisme assureur
  - 33 **Module 10** : Finance durable et institutions de prévoyance
  - 35 **Module 11** : Intégrer la RSE dans son rôle d'administrateur
  - 37 **Module 12** : Échanges de données sociales et fiscales : enjeux des grands projets de dématérialisation pour les institutions de prévoyance (hors santé)
- 

- 39 Informations pratiques
- 40 Conditions générales

## LES FONDAMENTAUX

---

HORS PARCOURS

Nouveauté 2024

MODULE

1

### La place spécifique des institutions de prévoyance dans le paritarisme



PRÉSENTIEL



1 journée de 5H

9h-12h30 – 14h-16h

PARCOURS TECHNIQUES

Modules 2 à 8

Ces formations concentrent des enseignements indispensables que le CTIP recommande à tout administrateur, nouvellement nommé, afin de lui permettre de maîtriser les compétences minimales attendues. Ces enseignements sont actualisés tous les ans de sorte qu'ils soient en prise directe avec l'actualité des institutions de prévoyance. Ces formations sont ainsi en parfaite adéquation avec les besoins de formation continue auxquels font face les administrateurs.

MODULE

2

### La place des institutions de prévoyance dans le marché de l'assurance



PRÉSENTIEL



2H30

MODULE

3

### Le fonctionnement des instances et l'évaluation des travaux du conseil d'administration



PRÉSENTIEL



3H

MODULE

4

### La gouvernance des institutions de prévoyance sous Solvabilité 2

Les rôles respectifs du conseil d'administration, des dirigeants effectifs et des fonctions clés – Les exigences de compétence et d'honorabilité

L'approbation des politiques écrites par le conseil d'administration – Rôle et responsabilité des administrateurs



PRÉSENTIEL



4H

MODULE

5

## La responsabilité des administrateurs



PRÉSENTIEL



3H

MODULE

6

## Les garanties prévoyance et santé et leur maintien (loi Evin, portabilité)



PRÉSENTIEL



5H

Nouvelle formule

MODULE

7

## Les clés des fonctions d'administrateurs



PRÉSENTIEL



3 jours

Le module 7 est dispensé par le Cabinet Actuarielles en concertation avec le CTIP afin de proposer aux administrateurs une formation technique et actuarielle adaptée.

Le Cabinet Actuarielles, spécialiste de la protection sociale complémentaire depuis plus de 25 ans, est présidé par Anne Marion, actuaire. Elle est accompagnée par Louis-Baptiste Laurent, actuaire.

La pédagogie du Cabinet Actuarielles est fondée sur l'interaction entre le formateur et ses stagiaires. Elle repose sur la cognition, l'objectif étant de favoriser l'apprentissage par des cas pratiques et des jeux de rôles, en alternance avec la théorie. Les formations s'adaptent au rythme et réactions des participants.

Les outils pédagogiques du Cabinet Actuarielles sont variés et permettent de rendre vivantes les journées de formation.

Les formateurs restent toujours disponibles à la suite de la formation.

Le module du Cabinet Actuarielles est construit dans une logique de progression pédagogique des connaissances, il est donc vivement recommandé de s'inscrire aux 3 journées dans l'ordre proposé.

JOUR

1

### Fondamentaux de l'assurance

#### + Tarification et provisionnement



PRÉSENTIEL



1 journée de 7H

JOUR

2

### Comment et pourquoi la Loi Evin anticipe Solvabilité 2

#### + Gestion des risques et ORSA



PRÉSENTIEL



1 journée de 7H

JOUR

3

### Aspect quantitatif de Solvabilité 2

#### + La finance de l'assurance



PRÉSENTIEL



1 journée de 7H

MODULE

8

## Comment appréhender la conformité dans son rôle d'administrateur



PRÉSENTIEL



6H

Nouvelle formule

- La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT)
- Les contrats en déshérence
- La protection des données
- Les règles anticorruption

## POUR ALLER PLUS LOIN

Puisque les missions des administrateurs sont larges et qu'il leur est demandé chaque année de maîtriser de nouveaux enjeux relatifs à leurs organismes en lien avec les nouvelles politiques communautaires ou nationales, le CTIP continue de développer de nouvelles formations ancrées dans l'actualité. Ces formations sont parfaitement adaptées aux administrateurs qui souhaitent renforcer leurs connaissances afin de mieux maîtriser les aspects techniques de leurs attributions.

MODULE

9

## Le réassureur est l'assureur de l'organisme assureur



PRÉSENTIEL



7H

Nouveauté 2024

MODULE

10

## Finance durable et institutions de prévoyance



PRÉSENTIEL



2H30

MODULE

11

## Intégrer la RSE dans son rôle d'administrateur



PRÉSENTIEL



3H30

Nouveauté 2024

MODULE

12

## Les échanges de données sociales et fiscales : enjeux des grands projets de dématérialisation pour les institutions de prévoyance (hors santé)



PRÉSENTIEL



3H

En 2023, 537 inscriptions d'administrateurs aux formations du CTIP ont été enregistrées (contre 522 sur l'exercice 2022)



↑  
**537**  
INSCRIPTIONS

## Nos 15 sessions de formation :

### 340 inscriptions

9 modules proposés 2 fois dans l'année sur différentes thématiques et animés par les collaborateurs du CTIP et des institutions de prévoyance adhérentes

## Nos parcours « Les clés des fonctions d'administrateurs » :

### 123 inscriptions

Parcours animés par le Cabinet Actuarielles

## Nos formations « Sur mesure » :

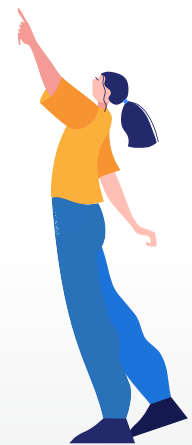
### 74 inscriptions

Formations organisées à la demande de certains conseils d'administration d'institutions de prévoyance ou d'organisations syndicales de salariés



**92% des modules de formations proposés par le CTIP ont été exécutés sur l'année 2023**

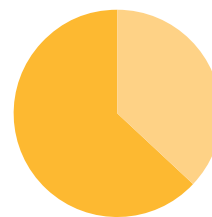
Les quasi-totalité des modules de 2023 s'est tenue en présentiel, plus rarement en mixte, à l'exception de 2 modules convertis en total distanciel en raison de circonstances exceptionnelles.



## Répartition femmes/hommes

En 2023, la participation des femmes s'est élevée à 31%, soit un taux de participation en légère baisse par rapport à celui observé en 2022 et 2021 (respectivement 37% et 36%) mais nettement supérieur à celui observé les années précédentes (27 % en 2020 et 21 % en 2019).

↑  
**69%**  
HOMMES



↓  
**31%**  
FEMMES



## Quelques données qualitatives

---



### La durée des formations est jugée adaptée

Les trois quarts des modules de formation ont une durée adaptée selon les administrateurs (76%). Les formations jugées "trop courtes" concernent les modules dont la durée est comprise entre 2h et 2h30 (24%).



### Les thèmes abordés, la qualité de l'animation et les supports pédagogiques sont très appréciés

95 % des administrateurs s'avèrent "satisfaits", voire "très satisfaits" des thèmes abordés lors des formations, ainsi que de la qualité de l'animation et des supports de formation.



### Les modules de formation ont répondu aux attentes des administrateurs

90 % des administrateurs s'avèrent "satisfaits" voire "très satisfaits." Ils considèrent que les modules de formation répondent à leurs attentes (dont 100% de "satisfaits" et "très satisfaits" pour 10 modules).



### Les administrateurs comptent recommander la formation suivie

À la question "Comptez-vous recommander cette formation à d'autres administrateurs ?", 99 % des administrateurs répondent par l'affirmative.



## MODULE

# 1

## HORS PARCOURS

Nouveauté 2024

### La place spécifique des institutions de prévoyance dans le paritarisme



#### LE FORMATEUR

#### Sébastien Rochelle

Directeur associé chez AKANE Conseil

Spécialiste de la protection sociale dans le secteur paritaire et mutualiste, Sébastien Rochelle a occupé des responsabilités juridiques, opérationnelles et commerciales dans plusieurs institutions de prévoyance et mutuelles. Il a également occupé des responsabilités en matière d'audit et de risk management.

Diplômé en droit de la responsabilité et des assurances (UPEC Paris XII) ainsi qu'en administration des entreprises (IAE de Paris), il a élargi ses compétences à la gestion et aux politiques de santé (Sciences Po) afin d'aider les acteurs de la protection sociale à mieux maîtriser le système de soins. Certifié en négociations et résolutions de conflits (ESSEC), il est ancien auditeur de l'Institut des Hautes Études en Protection Sociale (IHEPS).

Il est actuellement directeur associé d'un cabinet de conseil auprès des assureurs, principalement à but non lucratif, et des employeurs des secteurs privé et public.

Il est aussi enseignant depuis 2011 à l'ESA, école supérieure d'assurance, où il enseigne à des étudiants en master et participe aux jurys sanctionnant les mémoires de fin d'étude.

#### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

 **Présentiel**

 **5H**

 **Mercredi 31 janvier 2024**  
9h30-12h30 et 14h-16h

 **Mercredi 18 septembre 2024**  
9h30-12h30 et 14h-16h

**500€**

REPAS INCLUS

#### LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Cette formation a pour objectif de présenter la place des institutions de prévoyance au sein de l'ensemble des institutions paritaires françaises, ainsi que leur spécificité de fonctionnement et champs d'action.

- Elle vise ainsi à faire comprendre en quoi le mandat d'administrateur au sein d'une institution de prévoyance l'associe à une forme singulière d'organisme d'assurance sur les plans institutionnel et économique, aux côtés des mutuelles et des sociétés d'assurance.
- La formation contextualise également la place des institutions de prévoyance et des autres organismes complémentaires dans le système de santé français.

## PROGRAMME

- ✓ Historique de la prévoyance
- ✓ Le paritarisme « pur » : de la négociation à la gestion directe de la protection sociale
- ✓ Du paritarisme au tripartisme : l'Etat en maître d'œuvre
- ✓ Les institutions de prévoyance, une famille d'acteurs strictement paritaires au sein des entreprises d'assurance
- ✓ Des groupes paritaires non lucratifs et spécialisés : les GPS
- ✓ Le paritarisme au niveau européen

## MÉTHODES MOBILISÉES

La formation est dispensée sous forme d'exposé participatif. Elle est illustrée par des cas concrets, des questionnaires interactifs et par une analyse de l'actualité permettant de comprendre de façon dynamique en quoi les institutions de prévoyance sont une famille d'assureurs spécifiques.

## MODULE

# 1

### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

 **Présentiel**

 **5H**

 **Mercredi 31 janvier 2024**  
9h30-12h30 et 14h-16h

 **Mercredi 18 septembre 2024**  
9h30-12h30 et 14h-16h

**500€**

REPAS INCLUS

## ÉVALUATION

---

Quiz préformation, quiz à chaud et quiz à froid post-formation.

Un quiz « à chaud » est envoyé dans les jours qui suivent la session présentielle, afin d'évaluer les connaissances acquises lors de la formation et de permettre aux administrateurs d'intégrer les problématiques abordées. Ce quiz « à chaud » permettra d'établir des attestations de formation, aux participants ayant eu au moins la moitié des réponses positives.

## MODULE

# 1

### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

---

 **Présentiel**

---

 **5H**

---

 **Mercredi 31 janvier 2024**  
9h30-12h30 et 14h-16h

---

 **Mercredi 18 septembre 2024**  
9h30-12h30 et 14h-16h

---

**500€**

REPAS INCLUS

## MODULE

# 2

## PARCOURS TECHNIQUE

### La place des institutions de prévoyance dans le marché de l'assurance



#### LE FORMATEUR

#### José Sanchez Arias

Responsable financier - Direction prévoyance et retraite supplémentaire - CTIP

Expert-comptable diplômé, José Sanchez a commencé sa carrière dans l'audit, au sein du cabinet PricewaterhouseCoopers. Il rejoint le CTIP en 2008 pour prendre en charge les questions techniques et financières et suivre en particulier le développement et la mise en œuvre de Solvabilité 2 au sein des institutions de prévoyance.

#### LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Cette formation présente un panorama général du secteur de l'assurance, de son importance et de ses enjeux tant économiques que sociaux. Son objectif est de mettre en perspective la singularité des institutions de prévoyance au sein de ce marché et de montrer les défis structurels et conjoncturels auxquels elles sont aujourd'hui confrontées.

#### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

 **Présentiel**

 **2H30**

 **Mercredi 27 mars 2024**  
9h30-12h

 **Mercredi 13 novembre 2024**  
9h30-12h

**250€**

## PROGRAMME

---

- ✓ Les données du marché de l'assurance
- ✓ Les chiffres clés des institutions de prévoyance
- ✓ Les données sociales et la solvabilité des institutions de prévoyance
- ✓ Les données combinées des GPS

## MÉTHODES MOBILISÉES

---

La formation est dispensée sous forme d'exposés participatifs.

## ÉVALUATION

---

Questionnaire à l'issue de la formation.

MODULE

2

### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

---

 **Présentiel**


---

 **2H30**

---

 **Mercredi 27 mars 2024**  
9h30-12h

---

 **Mercredi 13 novembre 2024**  
9h30-12h

---

**250€**

## MODULE

# 3

## PARCOURS TECHNIQUE

### Le fonctionnement des instances et l'évaluation des travaux du conseil d'administration



#### LE FORMATEUR

#### Daick d'Hérouville

Directeur délégué juridique et conformité, fonction clé de la vérification de la conformité du groupe AGRICA

Nommé directeur délégué juridique et conformité et responsable fonction clé de la vérification de la conformité en 2021, Daick d'Hérouville a intégré le groupe AGRICA en 2008. Il a en charge le conseil juridique de la direction générale et des directions opérationnelles du groupe et assure la direction du pilotage des activités de conformité, fiscalité, corporate, juridique, contentieux et recouvrement. Il est également responsable du contrôle LCB-FT.

Titulaire d'un DESS de droit des affaires et fiscalité de l'Université Paris VIII et d'un exécutive master compliance de l'Université Paris-Dauphine, Daick d'Hérouville est engagé dans des activités de formation depuis plusieurs années. À ce titre, il est notamment chargé d'enseignement à l'Université Paris II Panthéon-Assas.

#### LES OBJECTIFS DE LA FORMATION


- Cette formation a pour ambition de rappeler les règles de fonctionnement des instances et de cerner les rôles et les missions des administrateurs, de la direction effective et des fonctions clés. Elle propose également des critères de réflexion sur l'évaluation des travaux du conseil d'administration.

#### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

 **Présentiel**

 **3H**

 **Jeudi 14 mars 2024**  
9h30-12h30

 **Vendredi 18 octobre 2024**  
9h30-12h30

**300€**

## PROGRAMME

- ✓ Le conseil d'administration
- ✓ La direction effective : directeur général et directeurs généraux délégués
- ✓ Les informations à destination de l'ACPR et du public
- ✓ Les fonctions clés
- ✓ Les politiques écrites
- ✓ L'assemblée générale / la commission paritaire

## MÉTHODES MOBILISÉES

La formation est dispensée sous forme d'exposé participatif, d'études de cas et de partage d'expériences.

## ÉVALUATION

Questionnaire a priori et questionnaire a posteriori.

MODULE


3

### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

 **Présentiel**

 **3H**

 **Jeudi 14 mars 2024**  
9h30-12h30

 **Vendredi 18 octobre 2024**  
9h30-12h30

**300€**



## MODULE

# 4

## PARCOURS TECHNIQUE

### La gouvernance des institutions de prévoyance sous Solvabilité 2



#### LA FORMATRICE

#### Maryvonne Mary

Directeur du droit et de la réglementation - Groupe PRO BTP

Nommée directeur du droit et de la réglementation du groupe PRO BTP en 2022, Maryvonne Mary a créé en 2016 la direction conformité du groupe qu'elle a dirigée jusqu'en 2021. Elle est fonction clé vérification de la conformité pour plusieurs entités du groupe PRO BTP.

#### LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Cette formation vient préciser, sous Solvabilité 2, les rôles des dirigeants effectifs (directeur général et directeurs généraux délégués), des membres du conseil d'administration, des fonctions clés, ainsi que les règles applicables à ceux-ci en matière de compétence et d'honorabilité.
- Cette formation a pour objectif de mieux cerner les différentes politiques écrites que le conseil d'administration doit approuver. Elle vise également à appréhender le rôle et la responsabilité des administrateurs dans le contrôle de la mise en œuvre de celles-ci.

#### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

**Présentiel**

**4H**

**Vendredi 5 avril 2024**  
10h-12h30 et 14h-15h30

**Vendredi 11 octobre 2024**  
10h-12h30 et 14h-15h30

**300€**

OPTION REPAS : 45 €

## PROGRAMME

### MATIN

- ✓ Les dirigeants effectifs et les fonctions clés : direction effective (DG) et (DGD)
- ✓ Conseil d'administration
- ✓ Fonctions clés
- ✓ Compétences et honorabilité

### APRÈS-MIDI

- ✓ Les politiques écrites : le cadre réglementaire
- ✓ Les objectifs des politiques écrites et leur place dans la gouvernance
- ✓ Le contenu attendu : rubriques générales, focus sur certaines politiques
- ✓ La mise en œuvre opérationnelle : relations politiques, procédures, actualisation, questions

## MÉTHODES MOBILISÉES

La formation est dispensée sous forme d'exposé participatif.

## ÉVALUATION

Questionnaire a posteriori.

## MODULE

# 4

### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

 **Présentiel**

 **4H**

 **Vendredi 5 avril 2024**  
10h-12h30 et 14h-15h30

 **Vendredi 11 octobre 2024**  
10h-12h30 et 14h-15h30

**300€**

OPTION REPAS : 45 €

## MODULE

# 5

## PARCOURS TECHNIQUE

### La responsabilité des administrateurs



#### LE FORMATEUR

#### Daick d'Hérouville

Directeur délégué juridique et conformité, fonction clé de la vérification de la conformité du groupe AGRICA

Nommé directeur délégué juridique et conformité et responsable fonction clé de la vérification de la conformité en 2021, Daick d'Hérouville a intégré le groupe AGRICA en 2008. Il a en charge le conseil juridique de la direction générale et des directions opérationnelles du groupe et assure la direction du pilotage des activités de conformité, fiscalité, corporate, juridique, contentieux et recouvrement. Il est également responsable du contrôle LCB-FT.


Titulaire d'un DESS de droit des affaires et fiscalité de l'Université Paris VIII et d'un exécutive master compliance de l'Université Paris-Dauphine, Daick d'Hérouville est engagé dans des activités de formation depuis plusieurs années. À ce titre, il est notamment chargé d'enseignement à l'Université Paris II Panthéon-Assas.


#### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

 **Présentiel**

 **3H**

 **Jeudi 23 mai 2024**  
9h30-12h30

 **Vendredi 27 septembre 2024**  
9h30-12h30

**300€**

#### LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Cette formation vise à mieux appréhender la responsabilité individuelle et collective des administrateurs d'institutions de prévoyance et les moyens mis à leur disposition pour réduire leur exposition et limiter leurs risques.

## PROGRAMME

---

- ✓ Conditions à remplir pour exercer les fonctions d'administrateur
- ✓ Obligations à respecter en cours de mandat
- ✓ Mise en cause de la responsabilité des administrateurs

## MÉTHODES MOBILISÉES

---

La formation est dispensée sous forme d'exposé participatif, d'études de cas et de partage d'expériences.

## ÉVALUATION

---

Questionnaire a priori et questionnaire a posteriori

MODULE

5

### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

---

 **Présentiel**


---

 **3H**

---

 **Jeudi 23 mai 2024**  
9h30-12h30

---

 **Vendredi 27 septembre 2024**  
9h30-12h30

---

**300€**

## MODULE

# 6

## PARCOURS TECHNIQUE

### Les garanties prévoyance et santé et leur maintien (loi Evin, portabilité)

Nouvelle formule

## LES FORMATEURS



### Boris Godet

Juriste - Direction juridique - CTIP

Juriste en protection sociale et assurance, Boris Godet a débuté son parcours professionnel au sein du groupe Malakoff Humanis. Il a par la suite rejoint la direction juridique de la FNMF où il était en charge de la médiation et du conseil auprès des mutuelles adhérentes. Au sein de la direction juridique du CTIP, il est notamment chargé des travaux et de l'animation de la commission juridique et conformité. Il contribue également à la Médiation de la protection sociale (CTIP). Boris Godet est diplômé du master 2 de droit des assurances de l'Université de Lille.



### Lucie Jongen-Peyroux

Juriste - Direction juridique - CTIP

Juriste en protection sociale complémentaire, Lucie Jongen-Peyroux a pour mission principale la gestion du service de la Médiation de la protection sociale (CTIP). Elle travaille en lien avec le médiateur, Xavier Lagarde, sur tous les sujets de prévoyance lourde (incapacité, invalidité, décès), de frais de santé et de retraite supplémentaire.

Elle est diplômée du master 2 Droit de la protection sociale et de la santé de l'Université Paris-Nanterre.

### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

**Présentiel**

**5H**

**Jeudi 4 avril 2024**  
9h30-12h30 et 14h-16h

**Vendredi 22 novembre 2024**  
9h30-12h30 et 14h-16h

**300€**

OPTION REPAS : 45 €

## LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Appréhender les différentes garanties en prévoyance et santé proposées par les institutions de prévoyance
- Identifier les problématiques pratiques engendrées par les garanties en prévoyance et santé
- Appréhender les principaux dispositifs de maintien des garanties en santé et prévoyance
- Découvrir l'étendue et le niveau des garanties de protection sociale complémentaire au sein des grandes branches professionnelles

## PROGRAMME

- ✓ Les garanties frais de santé : leur généralisation, le contrat responsable, la réforme du 100 % santé, la lisibilité, le maintien des garanties après rupture du contrat de travail
- ✓ Les garanties prévoyance : l'incapacité de travail, l'invalidité, le décès, la dépendance, le maintien des garanties et des prestations en cas de rupture du contrat de travail ou de résiliation du contrat collectif

## MÉTHODES MOBILISÉES

La formation est dispensée sous la forme d'un exposé participatif entrecoupé d'études de cas concrets.

## ÉVALUATION

Questionnaire à l'issue de la formation.

MODULE

6

### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

 **Présentiel**

 **5H**

 **Jeudi 4 avril 2024**  
9h30-12h30 et 14h-16h

 **Vendredi 22 novembre 2024**  
9h30-12h30 et 14h-16h

**300€**

OPTION REPAS : 45 €

## MODULE

# 7

## PARCOURS TECHNIQUE

### 3 journées de formation : Les clés des fonctions d'administrateurs

## LES FORMATEURS



### Anne Marion

Actuaire - présidente du Cabinet  
Actuarielles

Anne Marion a fondé Actuarielles en 1996, et en est la dirigeante depuis sa création. Elle assure les formations du cabinet et pilote les missions actuarielles avec pour fil conducteur le respect des principes fondamentaux de l'assurance. Elle est convaincue que les décisions doivent être prises en toute connaissance de cause. Un dessin valant mille mots, elle tient à ce que la visualisation des données soit aussi importante que les analyses actuarielles réalisées par tous les actuaires du cabinet.



### Louis-Baptiste Laurent

Actuaire - Cabinet Actuarielles

Louis-Baptiste Laurent met la transmission au cœur des missions. Il accompagne les entreprises dans la mise en place, le suivi et l'optimisation des régimes de protection sociale collectifs. Il travaille également sur des missions de conception, de tarification, de provisionnement, de mise en conformité et de suivi technique de produits avec les organismes assureurs. Pour lui, l'écoute est primordiale pour transmettre.

## À QUI S'ADRESSE CES FORMATIONS ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés et qui souhaitent s'assurer de la solidité de leurs acquis dans les matières techniques et financières

 **Présentiel (3 journées)**

 **7H**

**750€  
par journée**

REPAS INCLUS

## LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre le métier de l'institution de prévoyance
- Mesurer les impacts des décisions du conseil d'administration
- Comprendre Solvabilité 2

## PRÉREQUIS

- Connaître les bases de la protection sociale complémentaire
- Connaître le fonctionnement des institutions de prévoyance
- Connaître les enjeux du rôle d'administrateur

## ÉVALUATION

Plusieurs quiz portant sur les sujets de chaque partie seront envoyés aux participants à des moments clés :

- Un quiz préalable, envoyé environ 5 jours avant la session présentielle, afin d'évaluer les connaissances sur les sujets traités lors de la partie ;
- Un quiz « à chaud », envoyé dans les jours qui suivent la session présentielle, afin d'évaluer les connaissances acquises lors de la formation et de permettre aux administrateurs d'intégrer les problématiques abordées ;
- Un quiz « à froid », envoyé un mois après la session présentielle, afin d'évaluer les connaissances intégrées durablement et d'effectuer un rappel des informations délivrées lors de la formation.

Le quiz « à chaud » permettra d'établir des attestations de formation, aux participants ayant eu au moins la moitié des réponses positives.

Une attestation de formation pourra également être établie pour les administrateurs ayant validé les trois parties de la formation.

MODULE

7

### À QUI S'ADRESSE CES FORMATIONS ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés et qui souhaitent s'assurer de la solidité de leurs acquis dans les matières techniques et financières

 **Présentiel (3 journées)**

 **7H**

**750€  
par journée**

REPAS INCLUS



## PROGRAMME 1<sup>ère</sup> JOURNÉE

### Fondamentaux de l'assurance & Tarification et provisionnement

#### FONDAMENTAUX DE L'ASSURANCE

- ✓ Les attitudes par rapport au risque
- ✓ Le cycle inversé
- ✓ La cartographie des risques
- ✓ L'antisélection, l'aléa moral et l'aversion au risque

2 cas pratiques :

- ✓ Les fondamentaux de la gestion des risques de 1666 à 2021
- ✓ Le diagramme à bulles de la décision

#### TARIFICATION ET PROVISIONNEMENT

- ✓ Les besoins de couverture en fonction de l'âge
- ✓ La tarification et les risques associés
- ✓ Les principes du provisionnement

3 cas pratiques :

- ✓ « Nous avons tous le même âge mais pas au même moment »
- ✓ Le diagramme à bulles de la décision
- ✓ Les provisions en toutes lettres

MODULE

7


#### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés et qui souhaitent s'assurer de la solidité de leurs acquis dans les matières techniques et financières

 **Présentiel**

 **7H**

 **Jeudi 18 janvier 2024**  
9h30-17h

 **Jeudi 19 septembre 2024**  
9h30-17h

**750€**

REPAS INCLUS

## PROGRAMME 2<sup>e</sup> JOURNÉE

### Comment et pourquoi la loi Evin anticipe Solvabilité 2 & Gestion des risques et ORSA

#### COMMENT ET POURQUOI LA LOI EVIN ANTICIPE SOLVABILITÉ 2

- ✓ La loi Evin par son histoire
  - ✓ Les principes du provisionnement
  - ✓ Le calcul de provisions
- 2 cas pratiques :
- ✓ La lecture actuarielle de la loi Evin
  - ✓ Les provisions chiffrées (avec et sans formule)

#### GESTION DES RISQUES ET ORSA

- ✓ L'activité des organismes d'assurance
  - ✓ Les risques de l'organisme d'assurance
  - ✓ L'ORSA et l'appétence aux risques
- 5 cas pratiques :
- ✓ La cindynique comme outil global
  - ✓ Du diagramme d'Ishikawa à l'ORSA
  - ✓ De la théorie du jeu à l'appétence au risque
  - ✓ Créons ensemble un ORSA

MODULE


7

#### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés et qui souhaitent s'assurer de la solidité de leurs acquis dans les matières techniques et financières

 **Présentiel**

 **7H**

 **Jeudi 21 mars 2024**  
9h30-17h

 **Jeudi 10 octobre 2024**  
9h30-17h

**750€**

REPAS INCLUS

## PROGRAMME 3<sup>e</sup> JOURNÉE

### Aspect quantitatif de Solvabilité 2 & La finance de l'assurance

#### ASPECT QUANTITATIF DE SOLVABILITÉ 2

- ✓ Le SCR et ses composantes, le MCR
- ✓ Les impacts de l'activité, des évolutions des marchés et des évolutions réglementaires sur le bilan, les fonds propres et la solvabilité

3 cas pratiques :

- ✓ La cascade de la comptabilité
- ✓ De Solvabilité 1 à Solvabilité 2, qu'est-ce qui change ?
- ✓ Où Pythagore permet de comprendre les SCR

#### LA FINANCE DE L'ASSURANCE

- ✓ Les actions, les obligations, l'immobilier
- ✓ L'impact des taux bas
- ✓ Les risques des placements

3 cas pratiques :

- ✓ La volatilité des actifs et du passif
- ✓ Le financement des frais d'obsèques
- ✓ La cartographie des risques financiers sur la pieuvre

MODULE

7

#### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés et qui souhaitent s'assurer de la solidité de leurs acquis dans les matières techniques et financières

 **Présentiel**

 **7H**

 **Jeudi 16 mai 2024**  
9h30-17h

 **Jeudi 21 novembre 2024**  
9h30-17h

**750€**

REPAS INCLUS

## MODULE 7 : FORFAITS

(PRIX PRÉFÉRENTIELS)

REPAS  
INCLUS

### PACK 3 JOURNÉES

**2 000€**

(au lieu de 2 250€)

21 heures de face à face  
pédagogique en présentiel

REPAS  
INCLUS

### PACK 3 JOURNÉES + MODULE 9

**2 500€**

(au lieu de 3 000€)

28 heures de face à face  
pédagogique en présentiel

## MODULE

# 8

## PARCOURS TECHNIQUE

### Comment appréhender la conformité dans son rôle d'administrateur

Nouvelle formule



#### LE FORMATEUR

#### Hadrien Champion

Juriste conformité - Direction Juridique - CTIP

À la suite de son master 2 Droit de la protection sociale de l'Université de Montpellier, Hadrien Champion a exercé ses fonctions de juriste en assurance dans différents organismes assureurs ainsi qu'auprès du Défenseur des droits. Courant 2022, il intègre le CTIP en qualité de juriste conformité et a pour mission principale le suivi et l'analyse des problématiques de compliance appliquées au secteur de l'assurance (lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, lutte contre la fraude, protection des données, pratiques commerciales, cyber-risque, etc.). Dans le cadre de son activité, il anime les groupes de travail dédiés à la conformité pour les adhérents du CTIP et représente le CTIP aux réunions de la commission consultative de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme de l'ACPR (CCLCBFT). Hadrien Champion est formé à la pédagogie initiale commune de formateur (PICF) et dispense des formations depuis 2021.

#### LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Sensibiliser les administrateurs aux risques de conformité s'ajoutant aux exigences de Solvabilité 2 : la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme (LCB-FT), la lutte contre les contrats

#### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

**Présentiel**

**6H**

**Vendredi 22 mars 2024**  
9h30-12h30 et 14h-17h

**Vendredi 20 septembre 2024**  
9h30-12h30 et 14h-17h

**300€**

OPTION REPAS : 45 €

en déshérence, le règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), les règles anticorruption

## PROGRAMME

- ✓ Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT)
- ✓ Contrats en déshérence
- ✓ Protection des données (RGPD)
- ✓ Règles anticorruption
- ✓ Connaissances de base et contraintes pour les institutions de prévoyance
- ✓ Sanctions de non-conformité

## MÉTHODES MOBILISÉES

La formation est dispensée sous forme d'exposé participatif. Elle est illustrée par des cas concrets, des questionnaires interactifs et des exercices de remue-méninge pédagogique.

## ÉVALUATION

Questionnaire à l'issue de la formation.

MODULE


8

### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

 **Présentiel**

 **6H**

 **Vendredi 22 mars 2024**  
9h30-12h30 et 14h-17h

 **Vendredi 20 septembre 2024**  
9h30-12h30 et 14h-17h

**300€**

OPTION REPAS : 45 €

**MODULE**

**9**

PARCOURS TECHNIQUE

**Le réassureur est l'assureur  
de l'organisme assureur**

**LES FORMATEURS**



**Anne Marion**

Actuaire - présidente du Cabinet  
Actuarielles

Anne Marion a fondé Actuarielles en 1996, et en est la dirigeante depuis sa création. Elle assure les formations du cabinet et pilote les missions actuarielles avec pour fil conducteur le respect des principes fondamentaux de l'assurance. Elle est convaincue que les décisions doivent être prises en toute connaissance de cause. Un dessin valant mille mots, elle tient à ce que la visualisation des données soit aussi importante que les analyses actuarielles réalisées par tous les actuaires du cabinet.



**Louis-Baptiste Laurent**

Actuaire - Cabinet Actuarielles

Louis-Baptiste Laurent met la transmission au cœur des missions. Il accompagne les entreprises dans la mise en place, le suivi et l'optimisation des régimes de protection sociale collectifs. Il travaille également sur des missions de conception, de tarification, de provisionnement, de mise en conformité et de suivi technique de produits avec les organismes assureurs. Pour lui, l'écoute est primordiale pour transmettre.

**À QUI S'ADRESSE  
CETTE FORMATION ?**

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

**Présentiel**

**7H**

**Vendredi 14 juin 2024**  
9h30-12h30 et 14h-17h30

**Vendredi 6 décembre 2024**  
9h30-12h30 et 14h-17h30

**750€**

REPAS INCLUS

## PROGRAMME

---

### LA CRÉDIBILITÉ COMME INTÉRÊT À LA COMPRÉHENSION DE LA RÉASSURANCE

- ✓ Le besoin de réassurance dépend de la crédibilité du risque
- ✓ La crédibilité du risque dépend de la fréquence du risque
- ✓ La loi des grands nombres sera précisée

3 cas pratiques :

- ✓ La construction de comptes de résultat prévisionnel
- ✓ L'impact de la réassurance sur des comptes
- ✓ La crédibilité explique la fiscalité des provisions

### LA RÉASSURANCE ET LE BESOIN DE MARGE

- ✓ La réassurance proportionnelle, la coassurance et le pool
- ✓ Les formes de réassurance non proportionnelles

3 cas pratiques :

- ✓ L'impact de la réassurance sur le SCR
- ✓ La protection de comptes
- ✓ Appréhender le risque de contrepartie

## LES POINTS FORTS DE LA FORMATION

---

- Accroître les compétences en matière de protection sociale
- Redonner du sens à la protection sociale collective
- Disposer des clés pour être administrateur

MODULE

9

### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

---

 **Présentiel**

---

 **7H**

---

 **Vendredi 14 juin 2024**  
9h30-12h30 et 14h-17h30

---

 **Vendredi 6 décembre 2024**  
9h30-12h30 et 14h-17h30

**750€**

REPAS INCLUS



- La formation est basée sur la théorie du risque et sur des cas pratiques afin d'améliorer l'intégration des informations apportées en complément des formations déjà organisées au sein du CTIP, notamment pour les aspects juridiques
- Les supports seront remis à l'issue de la formation

## ÉVALUATION

Plusieurs quiz portant sur les sujets de chaque partie seront envoyés aux participants à des moments clés :

- Un quiz préalable, envoyé environ 5 jours avant la session présentielle, afin d'évaluer les connaissances sur les sujets traités lors de la partie ;
- Un quiz « à chaud », envoyé dans les jours qui suivent la session présentielle, afin d'évaluer les connaissances acquises lors de la formation et de permettre aux administrateurs d'intégrer les problématiques abordées ;
- Un quiz « à froid », envoyé un mois après la session présentielle, afin d'évaluer les connaissances intégrées durablement et d'effectuer un rappel des informations délivrées lors de la formation.

Le quiz « à chaud » permettra d'établir des attestations de formation, aux participants ayant eu au moins la moitié des réponses positives.

Une attestation de formation pourra également être établie pour les administrateurs ayant validé les trois parties de la formation.

MODULE

9

### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

 **Présentiel**

 **7H**

 **Vendredi 14 juin 2024**  
9h30-12h30 et 14h-17h30

 **Vendredi 6 décembre 2024**  
9h30-12h30 et 14h-17h30

**750€**

REPAS INCLUS

## MODULE

# 10

## PARCOURS TECHNIQUE

### Finance durable et institutions de prévoyance



#### LE FORMATEUR

#### José Sanchez Arias

Responsable financier - Direction prévoyance et retraite supplémentaire - CTIP

Expert-comptable diplômé, José Sanchez a commencé sa carrière dans l'audit, au sein du cabinet PricewaterhouseCoopers. Il rejoint le CTIP en 2008 pour prendre en charge les questions techniques et financières et suivre en particulier le développement et la mise en œuvre de Solvabilité 2 au sein des institutions de prévoyance.

#### LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Cette formation a pour objectif de présenter les obligations réglementaires en matière de publication d'informations sur la finance durable. Elle aborde également les aspects liés à l'intégration de critères ESG et climat dans les stratégies d'investissements des institutions.


#### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

 **Présentiel**

 **2H30**

 **Vendredi 2 février 2024**  
9h30-12h

 **Vendredi 4 octobre 2024**  
9h30-12h

**250€**

## PROGRAMME

---

- ✓ Définition et objectifs de la finance durable
- ✓ Allocation de l'actif et du passif
- ✓ Politiques de désengagement des institutions de prévoyance
- ✓ La taxonomie européenne
- ✓ Les nouvelles obligations de reporting

## MÉTHODES MOBILISÉES

---

La formation est dispensée sous forme d'exposé participatif.

## ÉVALUATION

---

Questionnaire à l'issue de la formation.

MODULE

10

### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

---

 **Présentiel**

---

 **2H30**

---

 **Vendredi 2 février 2024**  
9h30-12h

---

 **Vendredi 4 octobre 2024**  
9h30-12h

---

**250€**

## MODULE

# 11

## PARCOURS TECHNIQUE

### Intégrer la RSE dans son rôle d'administrateur



#### LA FORMATRICE

#### Anne-Claire Richardot

Consultante senior RSE/ESG - Des Enjeux et des Hommes

Diplômée d'un master en management du développement durable de HEC Paris et d'un master en responsabilité des organisations de Paris-Dauphine, Anne-Claire Richardot dispose d'une expérience de 8 ans dans le conseil en RSE. Elle intervient principalement sur des missions d'élaboration, de déploiement et de pilotage de stratégies RSE. Elle est habituée aux environnements professionnels variés : entreprises, structures publiques ou associations.


#### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

 **Présentiel**

 **3H30**

 **Mardi 12 mars 2024**  
9h30-13h

 **Mardi 24 septembre 2024**  
9h30-13h

**550€**

#### LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir une solide culture générale autour de la RSE
- Être capable de challenger une stratégie RSE
- Identifier les leviers de création de valeur partagée de son organisme
- Adopter une vision prospective liée à l'évolution des « business models »

## PROGRAMME

- ✓ Les notions clés autour de la stratégie RSE
- ✓ Les leviers d'action des organes de gouvernance et de surveillance
- ✓ Les leviers de création de valeurs partagées

## MÉTHODES MOBILISÉES

- Ateliers de réflexion en sous-groupes
- Co-construction de listes de questionnements
- Retour d'expériences concrets

## ÉVALUATION

En amont de la formation :

- Questionnaire d'auto-évaluation des connaissances initiales et des objectifs envoyé une semaine avant le démarrage de la formation ou remis au plus tard au démarrage de la formation
- Échange au démarrage de la formation afin d'évaluer les attentes de départ de chaque participant

Pendant la formation :

- Évaluation continue durant toute la formation par des travaux pratiques et des exercices
- Quiz de fin de formation, adapté aux objectifs pédagogiques permettant au formateur d'attester des acquis de formation

MODULE


11


### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

 **Présentiel**

 **3H30**

 **Mardi 12 mars 2024**  
9h30-13h

 **Mardi 24 septembre 2024**  
9h30-13h

**550€**

**MODULE**

**12**

PARCOURS TECHNIQUE

**Échanges de données sociales et fiscales - enjeux des grands projets de dématérialisation pour les institutions de prévoyance (hors santé)**



**LE FORMATEUR**

**Quentin Lie**

Chef de projet - Direction modernisation des déclarations sociales - CTIP

Travaillant depuis le début de sa carrière pour les organismes complémentaires (OC), Quentin Lie a commencé par apprendre les métiers de la prévoyance, de la santé et de la retraite supplémentaire au sein de la mutuelle Chorum.

Il rejoint ensuite le CTIP en 2017 pour prendre en charge les différents sujets de dématérialisation des déclarations sociales à destination des OC. En relation avec le GIP-MDS, principalement sur le sujet de la déclaration sociale nominative (DSN), flux majeur d'acquisition de données métier pour les OC, Quentin participe à la construction des nouveaux flux métier dématérialisés, en relation avec l'ensemble des organismes de la sphère sociale.

**LES OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Les institutions de prévoyance évoluent dans l'écosystème de la protection sociale et doivent utiliser des données sociales et/ ou fiscales en provenance ou à destination d'autres acteurs, autres que les cotisants et les bénéficiaires de prestations. Cette formation a pour objectif de présenter les échanges de données existants ou en devenir ; tout en présentant les simplifications engendrées pour les employeurs, les bénéficiaires et les institutions de prévoyance.

**À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?**

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

**Présentiel**

**3H**

**Mercredi 7 février 2024**  
9h30-12h30

**Mercredi 11 septembre 2024**  
9h30-12h30

**300€**

Au cours de ce module seront, entre autres, traités les sujets suivants :

- Mise en place et fonctionnement de la déclaration sociale nominative (DSN)
- Prélèvement à la source
- Récupération du taux de CSG par les institutions de prévoyance
- Certification de l'identité de l'individu
- Echanges dématérialisés pour les bordereaux d'indemnité journalière

Les enjeux de la simplification administrative seront abordés sous un angle opérationnel.

## PROGRAMME

- ✓ Introduction
- ✓ Acteurs et écosystème de la protection sociale sous l'angle des données
- ✓ Echanges optimisant le recouvrement des cotisations sociales
- ✓ Echanges concernant la Prévoyance et la Retraite supplémentaire
- ✓ Interaction entre les données sociales et les données fiscales
- ✓ Certification de l'identité

## MÉTHODES MOBILISÉES

Exposé interactif avec échanges au sein du groupe.

## ÉVALUATION

Questionnaire à l'issue de la formation.

MODULE

12


### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les administrateurs récents ou expérimentés

 **Présentiel**

 **3H**

 **Mercredi 7 février 2024**  
9h30-12h30

 **Mercredi 11 septembre 2024**  
9h30-12h30

**300€**



L'ensemble des formations du CTIP se déroulent  
dans les locaux du CTIP, au 3<sup>e</sup> étage  
(accessible par ascenseur)

CTIP  
10 rue Cambacérés  
75008 PARIS

[www.ctip.asso.fr](http://www.ctip.asso.fr)



Parking  
Malesherbes  
Anjou  
(payant)

## ACCÉDER AU CTIP

### Métro :

Miromesnil (lignes 9 et 13) ou Saint-Augustin (ligne 9)  
Depuis gare de Lyon : Métro Madeleine (ligne 14)

À pied (depuis la gare Saint-Lazare) :  
Compter environ 10 minutes

### En voiture :

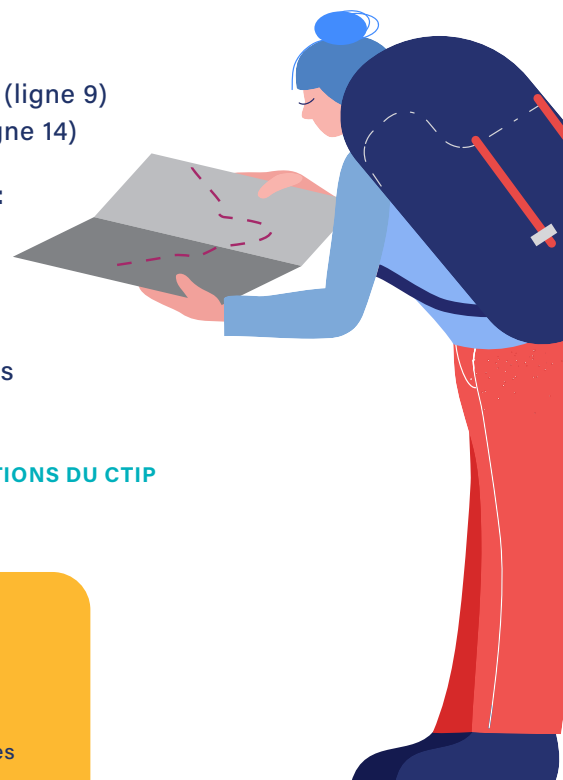
Parking payant Malesherbes Anjou  
37 Boulevard Malesherbes 75008 Paris

POUR TOUTES INFORMATIONS RELATIVES AUX FORMATIONS DU CTIP  
[formations@ctip.asso.fr](mailto:formations@ctip.asso.fr)

## À NOTER !

Les formations du CTIP peuvent accueillir  
un maximum de 25 personnes.

Les salles dédiées aux formations sont équipées  
de wifi, de moyens de projection  
et de systèmes de visioconférence.





# CONDITIONS GÉNÉRALES

En vigueur au 01/01/2024

---

## PRÉAMBULE

Le CTIP, dont le siège est établi au 10 rue Cambacérès 75008 Paris, est une association loi 1901 chargée de représenter et de défendre les intérêts des institutions de prévoyance, ainsi que ceux des entreprises adhérentes et des salariés participants, dans le domaine de la prévoyance collective.

Pour permettre aux administrateurs des institutions membres d'accomplir leurs missions, le CTIP propose tout au long de l'année des cycles de formations sur la prévoyance collective. Il a également construit des partenariats avec des universités et des écoles pour proposer des formations certifiantes aux administrateurs.

## OBJET

Les présentes conditions générales s'appliquent aux diverses formations payantes proposées par le CTIP dans le cadre de son programme de formation.

Le CTIP se réserve la possibilité de modifier ou de mettre à jour ces conditions générales.

Les conditions générales applicables à une prestation de formation sont celles en vigueur au jour de la demande d'inscription.

## INSCRIPTION

Les inscriptions aux formations du CTIP s'effectuent uniquement en ligne via un lien d'inscription communiqué aux secrétariats des instances des membres adhérents au CTIP.

Ces formations sont exclusivement réservées aux administrateurs d'organismes adhérents au CTIP (ci-après « Organisme »). L'administrateur intéressé par une ou plusieurs formations devra en avvertir son organisme qui se chargera de procéder à son inscription.

Les administrateurs inscrits recevront une convocation par e-mail un mois environ avant le début de la formation.

## TARIFS

Tous les prix sont exprimés en euros et TTC. Les prix sont établis nets de taxe, le CTIP étant une association loi 1901 à but non lucratif.

Selon la formation, le tarif indiqué inclut ou non le coût du déjeuner.

## PAIEMENT

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués par l'Organisme aux conditions suivantes :

- À réception de la facture émise par le CTIP, et au plus tard dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de la facture.
- Le règlement est accepté par virement bancaire ou postal. Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.



- Tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros pour frais de recouvrement.

## MODALITÉS PRATIQUES

Les horaires et lieux des formations sont indiqués dans le catalogue de formation, et le cas échéant, sur les convocations envoyées par e-mail.

En cas de nécessité, le CTIP se réserve la possibilité de remplacer les intervenants et d'apporter les modifications utiles aux programmes.

À l'issue de la formation, le CTIP s'engage à remettre :

- À l'administrateur, l'attestation de fin de formation ;
- À l'organisme, le certificat de réalisation.

## ANNULATION, DÉSISTEMENT OU ABSENCE

L'annulation d'une session de formation est possible, à condition de le faire au moins 4 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus de la formation en présentiel et deux (2) jours calendaires avant le jour et l'heure prévus de la formation en distanciel.

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse [formations@ctip.asso.fr](mailto:formations@ctip.asso.fr).

En cas d'annulation dans les temps impartis aucune pénalité d'annulation ne sera appliquée. En cas d'annulation tardive les frais de formation seront entièrement dus.

Une demande de report de formation peut être possible, à condition d'adresser la demande par e-mail à l'adresse [formations@ctip.asso.fr](mailto:formations@ctip.asso.fr).

En cas d'absence du participant le jour de la formation les frais de formation seront entièrement dus.

Toute action de formation commencée est due dans son intégralité.

Un remplacement par un autre administrateur peut être effectué sous réserve d'en adresser la demande au CTIP à l'adresse [formations@ctip.asso.fr](mailto:formations@ctip.asso.fr) et sous réserve de transmettre les éléments d'information nécessaires à l'inscription de l'administrateur.

## ANNULATION ET REPORT PAR LE CTIP

Si le nombre de participants à une session est insuffisant, pour des raisons pédagogiques, le CTIP se réserve le droit d'annuler ou reporter la formation au plus tard dix (10) jours avant la date de lancement de la formation.

En cas de report par le CTIP, les frais d'inscription préalablement versés seront remboursés entièrement si l'Organisme ne choisit pas une nouvelle date de formation dans le calendrier.

En cas d'annulation par le CTIP, les frais d'inscription préalablement versés seront remboursés entièrement.

## PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de l'organisation des formations 2024 du CTIP à destination des administrateurs de ses membres adhérents, le CTIP est amené à collecter et traiter des données à caractère personnel de ces administrateurs en son nom et pour son compte.

En conséquence, le CTIP traite les données à caractère personnel des administrateurs en qualité de responsable du traitement.



Le CTIP met en œuvre ce traitement de données à caractère personnel aux fins d'assurer la gestion administrative des demandes de formation.

Ce traitement de données à caractère personnel est mis en œuvre par le CTIP pour lui permettre d'exécuter la relation contractuelle entre lui et l'Organisme au vu de la participation de l'administrateur à une ou plusieurs formations organisées par le CTIP, ainsi que dans son intérêt légitime pour permettre le bon déroulement des formations qu'il organise.

Les informations recueillies par le CTIP sont toutes obligatoires pour ce traitement, et sont limitativement énumérées ci-après : nom, prénom, organisme, fonction, appartenance syndicale, courriel, numéro de téléphone.

Elles sont uniquement destinées aux services compétents du CTIP et stockées sur les serveurs sécurisés de notre sous-traitant dont les serveurs sont situés en Europe. Elles ne feront l'objet d'aucun transfert de données hors de l'Union européenne.

Les données à caractère personnel traitées par le CTIP sont conservées pendant toute la durée de la formation puis jusqu'à trois (3) ans (fin d'année civile) à compter de la fin de la formation.

Les administrateurs peuvent exercer leurs droits d'accès, à la portabilité, de limitation, de rectification, d'effacement ou d'opposition en s'adressant à [dpo@ctip.asso.fr](mailto:dpo@ctip.asso.fr).

Les administrateurs peuvent également, s'ils l'estiment nécessaire, introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

## **LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE**

Les présentes conditions générales sont régies par les lois et règlements français.

En cas de difficultés sur l'interprétation ou lors de leur exécution, il sera recherché une solution à l'amiable et à défaut, le litige sera porté devant les juridictions françaises dont dépend le siège du CTIP.



Acteur de la protection sociale  
de demain

10 rue Cambacérés  
75008 Paris

[www.ctip.asso.fr](http://www.ctip.asso.fr)

SUIVEZ LE CTIP SUR

